

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 10 août 2020, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

---

Considérant l'annonce faite par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juillet dernier, les réunions du conseil municipales seront dorénavant tenues en présence du public tout en respectant les mesures de distanciations et d'hygiène demandées par le gouvernement du Québec.

---

**Résolution 2020-08-192**

**Ordre du jour**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire**  
**10 août 2020**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de juillet 2020;
5. Comptes à accepter – Juillet 2020;
6. Administration :
  1. Suivi du maire;
  2. Compte courant :

- a) Paiement des factures excédant 5 000 \$;
    - b) Paiement des factures – Entreprises F.A.D. Marin;
  - 3. Bris d'aqueduc rue de l'Église – Transfert des factures;
  - 4. Gestion d'actifs – Demande d'aide financière;
  - 5. Mise aux normes de l'eau potable – Audit – Mandat Mallette;
7. Invitations et demandes d'appui :
- 1. Recommandations du comité des dons – Aucune demande;
8. Sécurité publique :
- 1. ;
9. Transport :
- 1. Asphaltage de la rue Roger;
10. Hygiène du milieu :
- 1. Eau potable – Levée de l'avis de restriction de consommation (dépôt);
  - 2. Uniboard Canada – Étude de conformité sonore (dépôt);
  - 3. Stratégie de bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique – Avis de motion;
  - 4. Composteurs domestiques – Demande d'aide financière;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
- 1. Dérogation mineure – Monsieur Julien Côté;
  - 2. Dérogation mineure – Monsieur Nicolas Ouellet-Michaud;
12. Loisir et culture :
- 1. Centre de conditionnement physique :
    - a) Port du masque obligatoire (dépôt);
    - b) Remboursement;
    - c) Motion – Remerciements – Don d'un elliptique;
  - 2. Centre sportif David-Pelletier – Embauche des préposés;
  - 3. Jeux d'eau – Nomination du comité de travail;
  - 4. Zamboni – Achat;
13. Santé et bien-être :
- 1. OMH :
    - a) Représentants municipaux – Mandat;
    - b) Programme HLM – Solde à recevoir (dépôt);
    - c) Programme Accès Logis – Contributions 2018-2019;
14. Projets d'investissement :
- 1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
    - a) Règlement 2020-04 – Paiement de factures;
    - b) Abrogation et remplacement de la résolution 2020-07-190;
    - c) Constats concernant le ponceau TBA 900 mm au chaînage 0+445 (dépôt);
    - d) Directives de changements;
  - 2. Achat d'une surfaceuse :
    - a) Règlement 2020-07 décrétant l'acquisition d'une surfaceuse électrique et un emprunt de 59 900 \$– Avis de motion et dépôt du projet;
15. Affaires nouvelles :
- 1. Monsieur Jean-Claude Ouellet;
  - 2. Recommandation biomasse;
  - 3. Machines au centre de conditionnement;
  - 4. Pancarte au centre de conditionnement;

5. Pancartes – Rues du village;
6. Éclairage des rues;

16. Période de questions;
17. Prochaine réunion – 1<sup>er</sup> septembre 2020;
18. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

---

**Résolution 2020-08-193**

**Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que rédigé.

**Résolution 2020-08-194**

**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de juillet 2020 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 45 936.77 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

- 6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers.
- 

**Résolution 2020-08-195**

**Compte courant – Paiement de facture excédant 5 000 \$**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture #547400A de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. au cout de 25 294.50 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$. Cette facture correspond aux services professionnels rendus dans le cadre de la vérification comptable 2019

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2020-08-196**

**Compte courant – Paiement de factures – Entreprises F.A.D. Marin**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas aux Entreprises F.A.D. Marin au cout de 971.53 \$, taxes incluses.

<u>Date</u>	<u>Facture</u>	<u>Description</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
30 juin 2020	10	Location de pelle pour les travaux à l'école primaire	350.67 \$
6 juillet 2020	16	Location de pelle pour travaux rue de l'Église (Gaston Roy)	310.43 \$
7 juillet 2020	18	Location de pelle pour travaux rue Lacroix (Renaud Côté)	310.43 \$
<b>TOTAL</b>			<b>971.53 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses soient payées à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2020-08-197**

**Administration – Bris d'aqueduc rue de l'Église – Transfert de factures à l'assureur**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, d'effectuer le transfert des factures présentées au tableau ci-bas pour un total de 11 718.07 \$ à notre assureur AGP assurances représentant la Mutuelle des Municipalités du Québec. Ces factures sont liées aux travaux réalisés suite au refoulement d'égout et au bris d'aqueduc survenu sur la rue de l'Église, près de l'école primaire, en juin dernier.

<b>Liste des factures pour les travaux sur le réseau d'eau et le réseau d'égout sur la rue de l'Église (École primaire)</b>								
<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Facture</u>	<u>Montant</u>	<u>50 % de la TVQ</u>	<u>Total net</u>	<u>TPS réclamée</u>	<u>50% de la TVQ réclamé</u>	<u>Total de la facture</u>
23-juin-20	Sani-Manic	48309	582.19 \$	29.03 \$	611.22 \$	29.11 \$	29.04 \$	669.37 \$
26-juin-20	Équipements Belzile inc.	59627-0	516.81 \$	25.77 \$	542.58 \$	25.84 \$	25.78 \$	594.20 \$
26-juin-20	Cléroboc	42091	33.98 \$	1.69 \$	35.67 \$	1.70 \$	1.70 \$	39.07 \$
26-juin-20	Réal Huot	5441043	415.69 \$	20.73 \$	436.42 \$	20.78 \$	20.74 \$	955.88 \$
29-juin-20	Sani-Manic	48335	793.50 \$	39.57 \$	833.07 \$	39.68 \$	39.58 \$	912.33 \$

29-juin-20	Clérobec	42209	388.50 \$	19.37 \$	407.87 \$	19.43 \$	19.38 \$	446.68 \$
29-juin-20	Clérobec	42207	60.94 \$	3.04 \$	63.98 \$	3.05 \$	3.04 \$	70.07 \$
30-juin-20	Transport Martin Alain	901	4 915.00 \$	245.13 \$	5 160.13 \$	245.75 \$	245.14 \$	5 651.02 \$
01-juil-20	Réal Huot	5441726	156.40 \$	7.80 \$	164.20 \$	7.82 \$	7.80 \$	179.82 \$
01-juil-20	Réal Huot	5441577	169.44 \$	8.45 \$	177.89 \$	8.47 \$	8.45 \$	194.81 \$
01-juil-20	Réal Huot	5441733	75.03 \$	3.74 \$	78.77 \$	3.75 \$	3.74 \$	86.26 \$
01-juil-20	Réal Huot	5441605	56.70 \$	2.83 \$	59.53 \$	2.84 \$	2.83 \$	65.20 \$
07-juil-20	Équipement Belzile inc.	59729-0	352.83 \$	17.59 \$	370.42 \$	17.64 \$	17.60 \$	405.66 \$
14-juil-20	Veolia	1131029	1 259.14 \$	62.80 \$	1 321.94 \$	62.96 \$	62.80 \$	1 447.70 \$
<b>TOTAL</b>			<b>9 776.15 \$</b>	<b>487.54 \$</b>	<b>10 263.69 \$</b>	<b>425.86 \$</b>	<b>487.62 \$</b>	<b>11 718.07 \$</b>

**Résolution 2020-08-198**

**Administration – Gestion  
d’actifs – Demande d’aide  
financière**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à préparer et à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande d’aide financière au volet gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.

**Résolution 2020-08-199**

**Administration – Mise aux  
normes de l’eau potable –  
Mandat Mallette**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le mandat d'audit pour le projet de mise aux normes de l’eau potable à la firme Malette S.E.N.C.R.L. – Bureau de Mont-Joli.

---

7.1. Aucune demande n’a été soumise au comité des dons.

---

**Résolution 2020-08-200**

**Transport – Asphaltage de la  
rue Roger**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’octroyer le contrat pour l’asphaltage de la rue Roger à l’entreprise Enrovia Québec Construction inc. pour un cout total de 27 766.46 \$, taxes incluses, selon la soumission transmise le 1<sup>er</sup> juillet dernier. La soumission se détaille comme suit :

No item	Description	Unité	Qtée	Prix	Total
1	Enrobé de type ESG-14, épaisseur 70 mm compacté (Surface de 9,30 x 68,00 mètres)	tm	105.00	230,00 \$	24 150,00 \$
<b>Préparation:</b> Scarification, nivelage, mise en forme avec la pierre déjà sur place et compaction. La signalisation est la responsabilité de EUROVIA. <b>La fourniture du MG-20 et le transport sont la responsabilité du client.</b> Le trait de scie et la fourniture des rehausséments sont la responsabilité du client. L'accotement est la responsabilité du client.					
<b>Conditions:</b> PG 58H-34 Nous ne garantissons aucunement l'asphaltage contre les dépressions ou dégradations qui pourraient être causées par une mauvaise fondation. Le client sera avisé des coûts supplémentaires, suite à toutes anomalies rencontrées lors de la préparation.					
<b>Notes importantes :</b> Les clauses générales et spécifiques, jointes en annexe A, font partie intégrante de cette soumission.					
				Sous-total :	24 150,00 \$
				833181035RT0001 TPS :	1 207,50 \$
				1220725100TQ0001 TVQ :	2 408,96 \$
<b>Signature du client :</b>				<b>TOTAL :</b>	<b>27 766,46 \$</b>
<b>Date :</b>					

10.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait le point concernant la levée de l'avis de restriction de consommation d'eau.

10.2. Dépôt de l'étude de conformité sonore de l'usine d'Uniboard – Juillet 2020.

## **Résolution 2020-08-201**

## **Avis de motion dans le but de l'adoption d'un règlement pour le bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique**

### **CONSIDÉRANT QUE**

dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Matapédia, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

### **CONSIDÉRANT QUE**

l'adoption d'un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles fait partie de la mesure 43A du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de La Matapédia;

### **CONSIDÉRANT QUE**

selon Recyc-Québec, les Québécois consomment chaque année environ un milliard de sacs de plastique qui sont un fléau pour la faune et la flore terrestres et aquatiques puisqu'ils se retrouvent dans la chaîne alimentaire et dans la nature pour plus de 100 ans;

### **CONSIDÉRANT QUE**

le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières

recyclables qui dessert la MRC de La Matapédia par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistants depuis plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la fabrication de sacs de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia a adopté une *Stratégie de bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique* le 11 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

**POUR CES MOTIFS**, monsieur Frédéric Caron, conseiller, donne avis de motion voulant qu'à une prochaine session du conseil municipal, le règlement relatif au bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique sur le territoire de la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2020-08-202**

**Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) – Demande d'aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la municipalité de Sayabec est visée, en tout ou en partie, par un projet d'acquisition de composteurs domestiques à l'intention des contribuables non desservis par la collecte des matières organiques (ci-après le « Projet »);

**CONSIDÉRANT QUE,** pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

Il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

**DE MANDATER** madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, pour agir à titre de demandeur, au nom de la municipalité de Sayabec, auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

**DE RESPECTER** l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des*

*activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

**D'OBTENIR** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

**D'EFFECTUER** régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

**DE CONFIRMER** que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

**DE TRANSMETTRE** à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

**DE PRENDRE EN CHARGE** la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

---

11.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL200101 présentée par monsieur Julien Côté pour sa propriété du 13, rue Saindon :

La demande est la suivante :

- Lors de la précédente demande DPDRL200018, il y a eu une erreur de transcription. La présente demande vient corriger cette erreur. Le propriétaire désire bâtir un garage dérogatoire avec une hauteur de  $\pm 6.10$ m.

Raison de la demande :

Le propriétaire désire bâtir un garage avec un toit de style « habitable ». Cela lui permettrait d'avoir plus d'espace de rangement. Ce bâtiment dérogerait de  $\pm 1.1$ m de hauteur du règlement.

Monsieur le maire demande aux personnes intéressées de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

---

**Résolution 2020-08-203**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – Monsieur Julien  
Côté**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL200101 présentée par monsieur Julien Côté



pour sa propriété du 13, rue Saindon à Sayabec.

---

11.2. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL200095 demandée par monsieur Nicolas Ouellet-Michaud pour sa propriété au 6, rue Lefrançois :

La demande est la suivante :

- Le propriétaire désire implanter une clôture dérogatoire d'une hauteur de  $\pm 1.83\text{m}$  dans une marge de recul avant.

Raison de la demande :

Le propriétaire désire créer de l'intimité dans sa cour arrière. Cependant, la propriété est bordée sur deux de ses côtés par la rue Lefrançois, la marge de recul avant s'applique sur ces façades. Cette clôture dérogerait de  $\pm 0.83\text{m}$  de la hauteur prescrite.

Monsieur le maire demande aux personnes intéressées de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

---

**Résolution 2020-08-204**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – Monsieur Nicolas  
Ouellet-Michaud**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article régissant la hauteur d'une clôture à l'intérieur de la marge de recul avant de la réglementation municipale en vigueur sert à assurer la visibilité nécessaire pour la sécurité routière;

Il est proposé monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et pour des raisons de sécurité, de refuser la demande de dérogation mineure DPDRL200095 demandée par monsieur Nicolas Ouellet-Michaud pour sa propriété au 6, rue Lefrançois à Sayabec.

---

12.1a. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait un rappel aux utilisateurs du centre de conditionnement physique que le port du masque est obligatoire pour l'arrivée et les déplacements. Nous constatons que certains utilisateurs ne respectent pas cette consigne et si la situation perdure, nous serons dans l'obligation de fermer l'établissement.

---

**Résolution 2020-08-205**

**Loisir et culture – Centre de  
conditionnement physique -  
Remboursement**

- CONSIDÉRANT** les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;
- CONSIDÉRANT** la fermeture du centre de conditionnement physique en date du 15 mars 2020;
- CONSIDÉRANT** la demande de madame Rollande Gosselin pour un remboursement de la partie non utilisé de son abonnement au centre de conditionnement physique;
- CONSIDÉRANT** que madame Gosselin ne désire pas reprendre son abonnement en regard des mesures mises en place pour respecter les normes sanitaires demandées par le gouvernement;
- CONSIDÉRANT** que madame Gosselin avait pris un abonnement de trois (3) mois débutant le 8 janvier 2020;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire le remboursement du mois restant de l'abonnement de madame Rollande Gosselin pour un montant de 21.36 \$. Le dépôt de 10 \$ sera aussi remis au client sur retour de la carte à puce.

**Résolution 2020-08-206**

**Loisir et culture – Centre de  
conditionnement physique –  
Motion de remerciements**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à monsieur Francis Lavoie, citoyen de Sayabec, qui a fait don d'un elliptique pour le centre de conditionnement physique.

**Résolution 2020-08-207**

**Loisir et culture – Centre  
sportif David-Pelletier –  
Préposés – Embauche**

- CONSIDÉRANT QUE** la date d'ouverture de la glace au Centre sportif David-Pelletier est fixée au 14 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Rock Caron et Jean-Yves St-Pierre, préposés au centre sportif, le 31 août 2020. La date de fin d'emploi sera le samedi 10 avril 2021.

Considérant l'arrêt de travail de monsieur St-Pierre, monsieur Bruno Lefrançois sera affecté au poste de préposé remplaçant.

**Résolution 2020-08-208**

**Loisir et culture – Jeux d'eau  
– Nomination du comité de  
travail**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater mesdames Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, Pascale Turcotte, conseillère en développement local, et Marie Element, présidente du Comité de développement socio-économique, ainsi que messieurs Hugues Berger et Frédéric Caron, conseillers, afin qu'ils forment le comité responsable du projet de jeux d'eau à Sayabec.

**Résolution 2020-08-209**

**Loisir et culture – Zamboni -  
Achat**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'une surfaceuse électrique pour le centre sportif David-Pelletier modèle 650 AC 2016 de Zamboni. Le montant de la facture s'élève à 99 738.13 \$, taxes nettes.

Par la même résolution, les conseillers autorisent que cette dépense soit payée en partie à partir du fonds de roulement de la municipalité pour un montant de 40 000 \$ sur une période de 10 ans à partir de 2021 jusqu'en 2031 pour un montant de 4 000 \$ par année. La balance de cette dépense sera payée par règlement d'emprunt 2020-07 décrétant l'acquisition d'une surfaceuse électrique et un emprunt de 59 900 \$.

**Résolution 2020-08-210**

**Santé et bien-être – OMH –  
Représentants municipaux**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de reconduire le mandat de monsieur Bruno Côté, conseiller, et de nommer madame Manon Lacroix, conseillère, comme représentants de la municipalité sur le conseil administratif de l'Office municipal d'Habitation de Sayabec. Ces mandats sont effectifs dès maintenant et prendront fin avec la dissolution de l'organisme et la création du nouveau regroupement de l'Office municipal d'Habitation de la Matapédia.

---

13.1b. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les membres du conseil municipal que, suite à la vérification comptable 2019 de l'Office municipal d'habitation, il appert que l'organisme doit la somme de 9 589.07 \$ en lien avec le programme HLM.

---

**Résolution 2020-08-211****OMH – Vérification  
comptable 2019**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suite au dépôt des états financiers 2019 vérifiés de l'Office municipal d'habitation, d'autoriser le versement des montants liés au programme Accès Logis (2 414.40 \$).

**Résolution 2020-08-212****Réfection de la route du Lac-Malcolm – Règlement 2020-04  
– Paiement de factures**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas pour une somme de 882 202.34 \$, taxes incluses, pour des travaux liés au projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

<b>Règlement 2020-04 - Réfection de la route du Lac-Malcolm</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER Inc.)	15470	13 767.16 \$	1 373.27 \$	688.36 \$	686.64 \$	14 453.79 \$	15 828.79 \$	30-juin-20
								Contrôle qualitatif des matériaux - Honoraires professionnels
	15538	-760.00 \$	-75.81 \$	-38.00 \$	-37.91 \$	-797.90 \$	-873.81 \$	01-juil-20
								Crédit sur facture #15470
ARPO Groupe-Conseil	NR-1226	83 459.50 \$	8 325.09 \$	4 172.98 \$	4 162.55 \$	87 622.04 \$	95 957.57 \$	26-juin-20
								Surveillance - Juin
	NR-1247	93 324.63 \$	9 309.13 \$	4 666.23 \$	4 654.57 \$	97 979.19 \$	107 299.99 \$	03-août-20
								Surveillance - Juillet
MRC de La Matapédia	23057	7 421.08 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	7 421.08 \$	7 421.08 \$	19-juil-20
								Service de génie municipal
Eurovia Québec Construction inc.	18000445	572 003.14 \$	57 057.31 \$	28 600.16 \$	28 528.66 \$	600 531.79 \$	657 660.61 \$	27-juil-20
								Décompte #2
	18000446	-949.68 \$	-94.73 \$	-47.48 \$	-47.37 \$	-997.04 \$	-1 091.89 \$	
								Décompte #2 - Retenue de garantie
<b>TOTAL</b>		<b>768 265.83 \$</b>	<b>75 894.26 \$</b>	<b>38 042.25 \$</b>	<b>37 947.14 \$</b>	<b>806 212.95 \$</b>	<b>882 202.34 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 806 212.95 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Les montants de la TPS ainsi que les 50 % restants de la TVQ pour un montant total de 75 989.39 \$ demeurent

payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2020-08-213**

**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Remplacement de la résolution 2020-07-190**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures 180000337 et 180000338 de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour une somme de 823 566.81 \$, taxes incluses, pour le décompte #1 des travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 752 026.27 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 71 540.54 \$ demeurent payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2020-07-190.

---

14.1c. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, explique la situation concernant le ponceau TBA 900 mm au chaînage 0+445 (Sayabec) dans le projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

---

**Résolution 2020-08-214**

**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Directives de changement**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les directives de changement suivantes :

- DC-C04 rev.2 concernant la conduite d'eau potable et d'égout – Yannick Turcotte;
- DC-C06 concernant le nettoyage des fossés de décharge en aval du ponceau au chaînage 4+325;
- DC-C07 concernant le remplacement d'un ponceau d'entrée privée à 5+100 (g);
- DC-C08 concernant la modification de la limite des travaux à 7+529;
- DC-C09 rev.1 concernant le reprofilage du fossé gauche entre les chainages 4+560 et 4+640.

Par la même résolution, les membres du conseil acceptent les frais reliés à chacune des directives de changement pour un total de 17 311.57 \$, plus taxes, soit :

- 4 964.04 \$, plus taxes, pour la DC-C04 rev.2;
- 358.55 \$, plus taxes, pour la DC-C06;

- 7 042.10 \$, plus taxes, pour la DC-C07;
- 4 159.40 \$, plus taxes, pour la DC-C08;
- 787.48 \$, plus taxes, pour la DC-C09 rev.1.

**Résolution 2020-08-215**

**Règlement 2020-07 décrétant l'acquisition d'une surfaceuse électrique et un emprunt de 59 900 \$ – Avis de motion et dépôt**

Madame Marie Element, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2020-07 décrétant l'acquisition d'une surfaceuse électrique et un emprunt de 59 900 \$.
- dépose le projet de règlement 2020-07 décrétant l'acquisition d'une surfaceuse électrique et un emprunt de 59 900 \$.

---

**AFFAIRES NOUVELLES :**

- 15.1. Considérant l'état de santé de monsieur Jean-Claude Ouellet, ancien employé municipal, madame Marie Element, conseillère, propose qu'on lui envoie un panier de fruits.
  - 15.2. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, émet certaines recommandations concernant la biomasse.
  - 15.3. Monsieur Santerre s'informe sur l'avancement des achats d'équipements pour le centre de conditionnement. Considérant la fermeture pour la COVID-19 et la diminution de revenus, ces achats seront réévalués dans les prochains mois.
  - 15.4. Il est question d'installer une pancarte au centre de conditionnement physique. L'idée de faire un concours pour un nouveau logo en collaboration avec les écoles.
  - 15.5. Monsieur Bruno Côté, conseiller, soulève la problématique des pancartes indiquant le nom des rues qui sont défraîchies et parfois difficiles à lire. Certaines discussions sont tenues au sujet de la création et l'installation de nouvelles pancartes à l'image de la municipalité.
  - 15.6. Madame Manon Lacroix, conseillère, soulève la problématique de l'éclairage de rues qui ne semble pas adéquat à certains endroits.
- 

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

---

**Résolution 2020-08-216**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 53.

Marcel Belzile  
Maire

Joel Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib